



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU LOT

Direction départementale des territoires
du Lot

AVIS AU PUBLIC

Refus de la demande de changement d'exploitant de carrière à CRAYSSAC présentée par la SARL LOUBIERES et Cie

Par arrêté préfectoral du 3 juin 2014, la demande présentée par la SARL LOUBIERES et Cie, à l'effet d'être autorisée à se substituer à M. Antoine PEREIRA RIBEIRO dans l'exploitation de la carrière située au lieu dit « Combes de Guiral », section B, parcelles n° 201, 202 et 203 du plan cadastral de la commune de CRAYSSAC, a été refusée.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à la mairie de CRAYSSAC où est déposée une copie dudit arrêté. Le présent avis au public sera publié sur le site internet des services de l'Etat du Lot <http://www.lot.gouv.fr/>.

Fait à CAHORS, le 10 juin 2014

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le Directeur départemental des territoires du Lot,
Le Secrétaire Général

Patrick MORI